

Régis DERICQUEBOURG, *Les groupes religieux minoritaires. Aspects et problèmes.*

Editions de l'Association d'Etude et d'Information sur les Mouvements Religieux (AEIMR, BP 70733, F. 57207 Sarreguemines cedex). 4,50€ + frais d'envoi : 4€).

Le cahier rédigé par Régis Dericquebourg est moins une œuvre personnelle qu'une synthèse des travaux universitaires qui traitent le sujet et dans lesquels l'auteur fait un choix parmi ceux qui lui semblent les plus pertinents. En conclusion il regrette de n'avoir pas tout pu aborder.

C'est déjà beaucoup. Le cahier est construit en fonction de trois grands thèmes : le monde religieux : un ensemble diversifié ; perspectives historiques ; aspects psychosociologiques des groupes religieux minoritaires. Chaque partie est riche en informations.

Le monde religieux : un ensemble diversifié.

R. Dericquebourg explique la multiplication des religions minoritaires en Occident par la sécularisation qui laisse un vaste espace libre aux groupes qui peuvent recruter chez ceux qui autrefois étaient naturellement dans la dépendance des grandes Eglises institutionnelles. Les nouveaux groupes dépourvus de financements publics doivent souvent adopter une démarche entrepreneuriale pour se donner les moyens de survivre et de se développer.

Une grande partie du cahier présente un classement des organisations religieuses dans une perspective sociologique.

C'est ici qu'il faut prendre connaissance de cette classification parce qu'elle permet de comprendre la diversité des comportements dans le domaine du fonctionnement interne et celui du rapport des groupes envers la société. Les sociologues distinguent et décrivent les Eglises, les sectes elles-mêmes réparties en sept catégories distinctes, les dénominations, les groupes métaphysiques, les associations culturelles et la nébuleuse mystique – ésotérique qui s'alimente dans l'idéologie abondante d'un grand milieu cultique.

Les perspectives historiques

Régis Dericquebourg n'est pas historien mais son sujet ne peut pas ignorer l'Histoire. Il existait déjà des minorités religieuses avant le christianisme, voyez les esséniens. La présentation des contenus des livres *Les fanatiques de l'Apocalypse* de Norman Cohn, *Les idées radicales au cours de la révolution anglaise* de Christopher Hill et *Les mouvements religieux des peuples opprimés* de Vittorio Lanternari donnent déjà une vision des grandes tendances, notamment le millénarisme ou le surgissement de prophétismes indigènes dans les pays colonisés.

Les aspects psychosociologiques des groupes religieux minoritaires

Cette partie qui occupe une trentaine de pages aborde l'aspect le plus délicat du sujet.

Les minorités religieuses sont porteuses d'une protestation. Elles s'écartent du jeu politique, mettent en question des évidences et présentent un contre-savoir opposé au rationalisme scientifique. La secte est un isolat social enclavé dans la société. Elle conduit les pouvoirs à exercer contre elle une répression qui les force à mettre en lumière les limites qu'ils ne veulent pas qu'on franchisse.

Leur mise en cause repose sur des mythes : le mythe de la subversion, le mythe de la dissimulation, le mythe du mauvais œil, mythe de l'orgie sexuelle se répètent continuellement dans l'argumentation anti-sectes. Celle-ci utilise des stéréotypes : celui du chef au comportement totalitaire, celui de la transformation de l'adepte en automate sans personnalité, exploité par le maître, quasiment asservi ; celui de la famille menacée, celui de la motivation lucrative des chefs de sectes.

Le XXème siècle est celui de la persécution religieuse. Il existe une persécution officielle et une persécution officieuse menée par les organisations anti-sectes qui trouvent des relais chez les journalistes et les hommes politiques, d'où la rédaction de rapports parlementaires à charge élaborés sur la base des accusations, sans que les groupes mis en cause soient consultés et sans référence aux travaux des sociologues accusés d'être complices des sectes. Les mêmes faits religieux sont présentés différemment : le jeûne dans un monastère devient la privation de nourriture quand on parle d'une secte. L'action missionnaire de l'Eglise catholique devient prosélytisme manipulateur quand on parle des témoins de Jéhovah.

À la persécution des sectes Régis Dericquebourg oppose le dialogue interreligieux. Il pose la question de la reconnaissance des minorités : elle dépend de l'ancienneté de la présence sur le territoire national, du degré d'acculturation des membres, des catégories sociales présentes dans le groupe et de la proximité culturelle de l'idéologie au regard des valeurs de la société ambiante.

Discussion

Comment nommer les minorités religieuses ?

Il se pose un problème de vocabulaire qu'on n'a pas encore résolu.

Pendant mes études universitaires d'histoire, quand je commençais à m'intéresser au sujet, le mot « secte » était une évidence. Il était généralement utilisé dans les livres des historiens. J'avais déjà compris la nuance péjorative que lui donnaient les théologiens mais la double étymologie me convenait : *sequi*, suivre (un maître à penser) ou *secare*, couper (de la religion majoritaire). Ignorant tout de la sociologie, j'ai utilisé le mot *secte* en rédigeant mon mémoire sur les mormons de Nancy en 1971. On pense ce qu'on veut des mormons de 1971, mais ils ne correspondent pas à la description sociologique d'une secte. Il aura fallu que les éditions Desclée de Brouwer me demandent d'ajouter un développement sociologique à mon manuscrit sur *Les témoins de Jéhovah. Un siècle d'histoire* pour que je commence à me documenter sur la sociologie et finalement incapable alors de répondre à la demande, j'ai demandé à Régis Dericquebourg de la satisfaire sous forme d'une postface. Depuis, conscient de la nécessité de l'interdisciplinarité, je n'utilise le mot *secte* que quand ce que je présente est bien une secte au sens scientifique de ce mot. Mais je l'utilise sans faire l'autruche lorsque son usage correspond à une réalité sociologique.

Régis Dericquebourg ne l'a pas utilisé dans le titre de son cahier, préférant « groupes religieux minoritaires ». L'expression a un sens plus large que « secte » et englobe en apparence tout ce qui n'est pas religion majoritaire. Mais en apparence seulement : *minoritaires* ? Mais comment qualifier les mormons du XIXème siècle dans le désert de l'Utah ? Comment nommer en France les antennes des Eglises orthodoxes orientales majoritaires dans leurs pays d'origine ? Ne faut-il pas comme Anne-Laure Zwilling qualifier l'Eglise catholique de minoritaire en France maintenant ? *Religieux* ? Cet adjectif est souvent contesté par les membres de la nébuleuse néo-païenne qui associent le mot à la notion de contrainte subie ? J'utilise à leur propos l'adjectif spiritualistes quoique le mot religieux ne soit pas systématiquement associé à la contrainte. Les vieilles religions païennes n'avaient pas toutes une sainte Inquisition.

Alors, on a inventé l'expression *nouveaux mouvements religieux*. Elle permet de ne pas poser la question. *Nouveaux* ? On est nouveau jusque quand ? Les mormons, les étudiants de la Bible nés au XIXème siècle sont-ils encore nouveaux ? Les lamas tibétains qui introduisent leur bouddhisme en occident viennent-ils avec une religion nouvelle ? Enlevons « nouveaux » et conservons « mouvements religieux ». En 1979 je suis venu à l'assemblée générale constitutive de l'association en voulant présenter le nom « Société d'étude des sectes ». Les participants ont préféré « Association d'Etude et d'Information sur les Mouvements Religieux » et ils ont eu raison, compte tenu de ce qui a été écrit ci-dessus. Mais *mouvements* ? La plupart des groupes religieux évoluent, beaucoup progressent parfois spectaculairement, mais ce qu'il reste de samaritains et de zoroastriens sont-ils en mouvement ? Les groupes hyper conservateurs tels les amish du vieil ordre et La Famille parisienne sont-ils en évolution, en mouvement ? Oui, un peu ; un peu et lentement.

Faut-il parler d' « organisations religieuses » ? Oui ; beaucoup de groupes sont très structurés, sont organisés. Mais faut-il parler d'organisation à propos de micro groupes dont la seule direction est celle du maître fondateur ? La nébuleuse néo-païenne se compose en grande partie de réseaux informels de personnes qui vont d'un stage mené par un initiateur à un autre stage mené par un autre initiateur, quand ils ne sont pas membres seulement de cybergroupes, reliés les uns aux autres par leur consultation d'Internet.

Classifier les religions ?

Le cahier de Régis Dericquebourg s'appuie sur les travaux des sociologues publiés depuis le début du XXème siècle pour faire connaître les différents types de fonctionnement interne et de rapport à la société. C'est un résumé très utile, voire indispensable à connaître.

On peut critiquer les détails et compléter. Massimo Introvigne, par exemple, a ajouté les nouveaux mouvements magiques à la liste. (Nouveaux jusque quand ?)

Mais faut-il comme Bryan Wilson placer les témoins de Jéhovah dans la liste des sectes révolutionnaires ? Certes, ils souhaitent un changement complet et rapide du système religieux, politique, social et culturel mondial lors de la bataille d'Harmaguédon mais eux-mêmes ne participeront pas à cette « bataille ». Qu'est-ce qu'être révolutionnaire ? C'est faire la révolution, c'est participer activement à la destruction du système que l'on combat. Les témoins de Jéhovah ne détruisent pas le « système de choses » ; ils s'en retirent au maximum et attendent l'intervention divine qui détruira. En attendant ils limitent leur activité à essayer de convaincre qu'il faut se convertir. Ils ne sont pas une secte révolutionnaire, mais aussi paradoxal que

cela semble ils correspondent à la définition de la secte passive, absente dans les catégories de Wilson.

La classification publiée par Régis Dericquebourg est sociologique. La présenter ici est pertinent. On peut envisager d'autres classifications, par exemple selon les idéologies : mouvements hindouistes, bouddhistes, chamaniques, chrétiens, syncrétiques, etc.

Les sectes, blanches come neige ?

Régis Dericquebourg était membre de l'équipe d'anthropologie religieuse et culturelle de l'Université Charles de Gaulle – Lille III lorsqu'il a rédigé ce cahier en 1992.

Comme on peut lire ci-dessus, il conteste radicalement la mise en cause des minorités religieuses, ce qu'il qualifie de « persécution ».

Ce cahier a été publié avant les carnages des davidiens à Waco (1993) et ceux de l'Ordre du Temple Solaire (1994, 1995, 1997) mais après le massacre de plus de 900 adeptes du Temple du Peuple suicidés et assassinés en quelques heures en 1978 au Guyana. L'UNADFI, le CCMM existaient déjà. Le député Alain Vivien avait déjà présenté le premier rapport parlementaire. En France, les sectes étaient déjà dans le collimateur. Le débat avait été lancé ; Régis Dericquebourg s'y est engagé.

Entre les militants de la lutte contre les sectes et les chercheurs, il existe des différences de buts et de méthodes. Les premiers, souvent victimes directement ou par proches interposés, ont pour objectif affiché de lutter au moins contre les abus des sectes, au plus contre les sectes dans leur globalité. Ils s'informent, informent, dénoncent, font pression sur journalistes et pouvoirs politiques pour qu'une répression s'engage et pour qu'une législation répressive soit élaborée et complétée. Ils soutiennent les victimes, leur apportent des soutiens et obtiennent d'elles encore des informations qui nourrissent leur argumentation.

Les chercheurs, souvent universitaires, ont pour objectif de connaître et faire connaître les minorités religieuses, sectes ou pas, dans leur globalité et pas seulement dans leurs aspects négatifs. Un article qui ne dénoncerait pas n'intéresse pas, voire passe pour une complicité. Trop de chercheurs sont présentés à tort ou à raison comme des compagnons de route des sectes. Les sociologues sont particulièrement exposés quand ils utilisent des méthodes scientifiquement dangereuses : l'entretien et l'observation participante.

L'entretien : le sociologue interviewe un certain nombre d'adeptes et synthétise les résultats. Il obtient ainsi des informations impossibles à obtenir autrement mais se rend manipulable : à moins de consacrer des milliers d'heures, il ne travaille qu'à partir d'un échantillon pas forcément représentatif et pas assez nombreux ; il est douteux qu'un dirigeant présente au chercheur un contestataire à interroger. La synthèse ne peut donner qu'une vision pas forcément fausse mais idéale du groupe. L'observation participante : le chercheur ne se contente pas d'observer sur place, il participe activement aux activités ou au culte. Il gagne ainsi la confiance du groupe qui se confie à lui plus facilement. J'ai participé une fois, un peu par hasard, à cette façon de faire. J'étais entré dans une salle de réunion des amis de l'homme à Nancy à une heure de réunion annoncée. Trois dames étaient présentes et je n'étais certes pas ni vu ni connu. Les femmes se relayaient pour lire les à voix haute des extraits d'un livre, probablement d'Alexandre Freytag. Et ce fut mon tour et oui, j'ai lu.

Manipulation ? J'étais plutôt considéré immédiatement comme le nouveau membre. Les anti sectes m'auraient qualifié de compagnon de route d'une secte. Si j'avais poursuivi le contact, que m'aurait-on dit ? Ce qu'on aurait bien voulu me dire.

Le contact direct permet d'obtenir des informations irremplaçables, mais quelles informations ? Jean-François Mayer a pris contact avec un groupe de templiers. De mars à juin 1987 il a participé aux activités et ce n'est qu'ensuite qu'il a révélé sa démarche de chercheur. Il a eu l'intelligence de contacter aussi des dissidents et a pu rédiger un bon article publié dans *Mouvements Religieux* de janvier 1993 « Des templiers pour l'ère du verseau : les clubs Archédia (1984-1991) et l'Ordre International Chevaleresque Tradition Solaire ». Un an et demi plus tard eut lieu le premier massacre dans l'Ordre du Temple Solaire. Luc Jouret avait dit et montré ce qu'il a voulu à Jean-François Mayer. Pas Jo Di Mambro, l'idéologue de l'ordre. Et certes pas le projet de suicides-meurtres s'il y pensait déjà.

En septembre 1978 des familles californiennes étaient inquiètes : des proches avaient tout quitté pour aller vivre en communauté dans le Temple du Peuple au Guyana. Une commission d'enquête dirigée par le représentant Leo Ryan est allée sur place et a été si bien reçue que si Ryan était revenu aux Etats-Unis il aurait rassuré tout le monde. Hélas pour lui : il était sur de départ quand des adeptes lui ont dit que tout n'était pas si beau. Informé, le pasteur Jim Jones l'a fait tuer sur place et dans la foulée, il a ordonné le suicide collectif. Plus de 900 victimes, hommes, femmes, enfants dont Jim Jones en personne.

L'image que les chercheurs donnent des minorités religieuses, sectes ou pas, peut correspondre à la réalité ou être idéalisée. Quoi qu'il en soit, elle n'intéresse pas les militants anti-sectes qui au mieux l'ignorent, au pire la contestent. Depuis l'origine un échange de publications fonctionne entre l'UNADFI et l'AEIMR ; jamais *Mouvements Religieux* n'est cité par l'UNADFI, pas même mentionné. Les quelques experts qui participent aux rapports parlementaires sont des adversaires déclarés des sectes ; si leur expertise est évidemment utile, les personnalités plus neutres sont ignorées. Les chercheurs en tirent la conclusion que la politique gouvernementale est de la répression sans fondement scientifique et peuvent en venir à devenir des défenseurs de la liberté religieuse.

Et pourtant ...

Pourtant, les affaires plus ou moins graves se multiplient.

Le risque de subversion est-il un mythe ? Oui, les sectes se désintéressent de la politique mais il y a des exceptions « Moïse David », le fondateur des enfants de Dieu, avait intrigué pour provoquer un coup d'Etat militaire aux Philippines.

L'autoritarisme des chefs de sectes est-il un mythe ? Demandez à Gabrielle Lavallée ; soumise à Roch Thériault, le chef de l'Alliance de la Brebis, elle est allée jusqu'à le laisser lui trancher la main. Etaient-ils sans autorité, Jim Jones, Luc Jouret et Jo Di Mambro qui ont ordonné les suicides collectifs ? Leurs fidèles ont obéi.

Les adeptes ne sont pas exploités ? Feuillotez *Mouvements Religieux*, vous y lirez des informations sur nombre d'affaires financières. *Mouvements Religieux* ne persécute pas ; cette revue rend compte de condamnations prononcées en justice.

Les accusations relatives à la sexualité, un mythe ? Lisez dans *Mouvements Religieux* les condamnations relatives à des abus sexuels. La pédophilie ne concerne pas que certains prêtres catholiques ; chez les enfants de Dieu les échanges de partenaires, le recrutement par la prostitution et la pédophilie étaient ordonnés par la littérature de Moïse David.

L'adhésion à une secte est sans conséquence sur la famille ? Lisez les nombreux témoignages publiés sur *Facebook* par d'anciens témoins de Jéhovah victimes d'exclusion. Ils ont peut-être été exclus à tort ou à raison, ce n'est pas le problème ; ils ont été exclus et les membres de leurs familles ne doivent plus avoir aucun contact avec eux s'ils ne vivent pas sous le même toit.

Les sectes sont victimes de répression, oui. Mais pas toujours sans raisons.

Réagir ?

Les problèmes ayant été perçus, comment réagir ?

Ne pas persécuter.

Persécuter, c'est agresser le groupe auquel on veut du mal. L'Histoire fourmille d'exemples de persécutions de niveaux de gravité divers, des repas humains servis aux lions du Colisée à l'interdiction administrative et au harcèlement fiscal en passant par les dragonnades.

La persécution provoque l'abjuration des faibles mais consolide la foi des plus fermes. Après trois siècles de persécutions intermittentes subies par les chrétiens, c'est le christianisme qui s'est imposé comme religion d'Etat dans l'Empire romain au IVème siècle.

Il existe fréquemment dans les sectes un état d'esprit paranoïde considérant la persécution comme le signe d'une élection divine : « nous sommes persécutés ? C'était annoncé dans la Bible et ça prouve que la fin du présent système de choses est proche. Redoublons d'efforts pour en convaincre le plus grand nombre et soyons des chrétiens irréprochables en attendant. ». C'est ce que se disent les témoins de Jéhovah et ils ne sont pas les seuls à tenir cette argumentation.

Contre la persécution, les minorités religieuses opposent les diverses déclarations des droits de l'homme qui garantissent la liberté religieuse : en France elles s'appuient sur celle de 1789, sur l'universelle de 1948, sur la convention européenne de 1950 sur laquelle s'appuie la Cour européenne des droits de l'homme pour sanctionner la France quand elle considère qu'elle abuse. Cette Cour est le recours fréquent quand une minorité est condamnée par un tribunal national.

Les droits de l'homme sont compris différemment d'un pays à l'autre. Ils sont respectés et défendus jusqu'à l'aveuglement aux Etats-Unis qui font pression pour imposer leur conception. Ils sont compris plus rigoureusement en France, de façon plus souple par le Conseil de l'Europe. Les sectes savent jouer sur les différences pour se protéger de la persécution, réelle ou fictive.

La politique française considère le phénomène sectaire avec suspicion. Les gouvernements successifs ont créé des organismes spécifiques de vigilance dont les buts, la composition et le fonctionnement ont varié : L'Observatoire Interministériel sur les Sectes fondé en 1996 a été remplacé en 1998 par la Mission Interministérielle de Lutte contre les Sectes (MILS), elle-même transformée en 2002 en MIVILUDES : Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives

Sectaires. D'observer, on est passé à lutter contre les sectes en tant qu'entités existantes pour se limiter ensuite à lutter contre les dérives. Ce qui pouvait passer comme un outil administratif de persécution s'est mué en un organe de prévention et d'action contre des comportements.

Ne sanctionner que ce qui est illégal.

La France est un état de droit et dans un Etat de droit la légalité s'impose. On ne sanctionne pas une secte en tant que telle et d'ailleurs les rapports s'accordent le plus souvent sur l'impossibilité de donner une définition juridique de la secte, et ils ont raison parce la définition est de la compétence des sociologues, pas des juristes. Faire de la secte une catégorie juridique spéciale, c'est oublier que la loi est la même pour tous.

Donc on n'interdit pas une secte ; une secte est globalement hostile au monde mais penser que le monde est mauvais relève de la liberté d'opinion. On ne peut interdire que si par sa nature même une secte est cause d'un danger public. C'est le cas des sectes révolutionnaires jihadistes. Qu'en France l'islamisme radical ne soit pas considéré dans les faits comme relevant de la MIVILUDES montre la différence de traitement des phénomènes sectaires.

On a le droit d'être opposé aux sectes ; on a le droit d'être un athée convaincu et militant ; cela relève de la liberté d'opinion. Mais on ne change pas les mentalités comme on change de fournisseur d'électricité. Malgré plusieurs décennies d'athéisme officiel l'ancienne République Socialiste Fédérative Soviétique de Russie est redevenue la sainte Russie sous Vladimir Poutine. Convertir l'adepte d'une secte suppose de lui opposer une argumentation efficace et de lui offrir un environnement social accueillant. La déprogrammation, ce brutal lavage de cerveau que des anti-sectes américains avaient voulu imposer à des adeptes dans les années 1970 et 1980 a échoué et était une violation flagrante des droits de l'homme.

Lorsqu'un problème est posé par une secte, c'est à la justice de le trancher. Nombreux sont les jugements qui sanctionnent les dérives sectaires ; mais il n'est pas rare que des non-lieux et des acquittements soient prononcés.

Il faut convenir que les dérives sectaires ne relèvent pas toutes de la justice.

C'est le cas des problèmes douloureux subis par les exclus. Quelqu'un exclu chez les témoins de Jéhovah est intégralement exclu de sa famille. Qu'on pense ce qu'on veut mais toute personne a le droit de rompre les relations avec un parent.

C'est aussi le cas du refus d'un traitement médical. En France la législation l'autorise. C'est encore le cas de dons importants faits à la secte par un adepte. Chacun fait de ses biens ce qu'il veut.

C'est enfin le cas des faveurs sexuelles consenties à un chef de secte. Chacun, chacune couche avec le partenaire de son choix.

Dans tous ces cas, il faudrait prouver qu'ils résultent d'une manipulation, d'un conditionnement, d'un abus de faiblesse. La justice a du mal à prouver, quand il y a quelque chose à prouver.

Réagir sur la base d'une bonne connaissance de phénomène sectaire.

Il serait faux d'affirmer que les associations de lutte contre les sectes agissent sans une connaissance des faits. Elles connaissent bien le vécu des personnes qui ont des problèmes même si l'image de ce vécu soit souvent subjective. Les revues *Bulles* de l'UNADFI et *Découvertes sur les sectes et Religions* du GEMPPPI

contiennent des articles de fond bien documentés. Mais ce sont des articles militants. Jamais la revue *Mouvements Religieux* de l'Association d'Etude et d'Information sur les mouvements Religieux n'est mentionnée.

Il en est de même avec la MIVILUDES : elle travaille sur la base de signalements et les traite avec discernement. Elle s'appuie sur des experts. Mais son niveau documentaire est limité : que son rapport 2021 affirme que Russell, fondateur des témoins de Jéhovah, ait été pasteur baptiste montre une ignorance des travaux de recherche que je publie depuis 1975. Ne les avoir pas lus, c'est possible ; ne pas contacter l'AEIMR qui lui envoie pourtant *Mouvements Religieux* en service de presse, c'est bâcler le travail.

Une politique de réaction au phénomène sectaire suppose une bonne connaissance des faits et des réalités. Elle doit s'appuyer sur des travaux scientifiques et les sociologues ont un rôle à jouer.

Encore faut-il être crédible. Les chercheurs sont objets de sollicitations des mouvements religieux qui profitent de leur relative exclusion du débat pour en faire des cautions faisant d'eux des entités honorables, à tort ou à raison. Historien, j'ai aussi été l'objet de sollicitations auxquelles je n'ai répondu qu'avec prudence et esprit critique.

Les réalités, c'est ne pas confondre ni généraliser abusivement. Identifier les vrais responsables et les responsabilités réelles. Les davidiens qui se sont fait massacrer à Waco et le l'Alliance de la Brebis et son chef tortionnaire sont des dissidences de l'Eglise Adventiste du Septième Jour mais cette Eglise n'a aucune responsabilité.

Les réalités, c'est bien mettre en rapport les faits avec la nature de la secte incriminée. On parle de pédophilie mais où est la responsabilité ? Chez les enfants de Dieu, c'était clair : Moïse David la recommandait dans ses écrits. Chez les témoins de Jéhovah c'est moins clair : appliquant la règle biblique selon laquelle deux témoins sont nécessaires, ils n'interviennent pas si la condition n'est pas remplie mais la pédophilie est condamnée par leur morale de façon sans équivoque et le pédophile avéré est exclu. Dans des sectes chrétiennes, un pasteur pédophile est personnellement responsable ; pas la secte dont l'enseignement condamne ce crime. La secte n'est responsable que si son enseignement, que si les consignes de ses dirigeants ordonne de commettre le crime ou le délit.

Mais oui, des dérives sectaires existent et sont nombreuses. Les réduire à des mythes et à des stéréotypes, c'est impossible.

Bernard Blandre

Indications bibliographiques

Ouvrages cités par Régis Dericquebourg

Norman COHN, *Les fanatiques de l'apocalypse. Millénaristes révolutionnaires et anarchistes mystiques*, Paris, Payot, 1962 et 1983. – Christopher HILL, *Le monde à l'envers. Les idées radicales au cours de la révolution anglaise*, Paris, Payot, 1977 – Vittorio LANTERNARI, *Les mouvements religieux des peuples opprimés*, Paris, Maspero, 1983.- Bryan WILSON, *Les sectes religieuses*, Paris, Hachette, 1970

Ouvrages cités dans cet article

Massimo INTROVIGNE, *Les nouveaux mouvements magiques*, Paris, Droguet et Ardant, 1993.

Gabrielle LAVALLEE, *L'Alliance de la Brebis*, J'ai Lu, 1999 et Jcl Chicoutimi, 2009

Anne-Laure ZWILLING (dir.), *Les minorités religieuses en France*, Paris, Bayard, 2019

Bernard BLANDRE, *Sexe, prostitution et pédophilie. La secte des enfants de Dieu* (livre en quête d'éditeur)

Travaux publiés par l'Association d'Etude et d'Information sur les Mouvements

Religieux (AEIMR, BP 70733, F. 57207 Sarreguemines cedex)

La revue *Mouvements Religieux*, notamment « Dossier MIVILUDES, MR janvier-février 2023– les hors-série : n° 1/2022 : La nébuleuse païenne moderne (6€ + frais d'envoi 2,50€) : n°1/2023 : Des héritiers du jansénisme convulsionnaire : Les cousines et cousins de La Famille. (6€ + frais d'envoi : 2,50€)

Bernard BLANDRE, Les davidiens et le drame de Waco, *in* : *Sectes, Petites Eglises et Réseaux Mystiques* 1993 (4,50€ + frais d'envoi : 4€)

Jean-François MAYER, Des templiers pour l'ère du verseau : les clubs Achedia (1984-1991) et l'Ordre International Chevaleresque Tradition Solaire, *in* : *Sectes, Petites Eglises et Réseaux Mystiques* 1994

Frits PLANCKE et Michael S. SZULCZEWSKI, *Les amish* (4,50€ + frais d'envoi : 4€)